

## ADMINISTRATION

### AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

HAS  
Haute Autorité de santé

**Décision n° 2014-0011 DC/DG du 5 février 2014 du collège de la Haute Autorité de santé  
portant nomination du président de la commission de la transparence**

NOR : HASX1430094S

Le collège de la Haute Autorité de santé ayant valablement délibéré en sa séance du 5 février 2014,  
Vu l'article L. 5123 du code de la santé publique ;  
Vu les articles L. 161-41, L. 161-42 et R. 163-15 (1°) du code de la sécurité sociale ;  
Vu le décret du Président de la République en date du 17 janvier 2014 portant nomination de  
M. Loïc Guillevin ;  
Vu la déclaration publique d'intérêts de M. Loïc Guillevin,

Décide :

Article 1<sup>er</sup>

M. Loïc Guillevin est nommé président de la commission de la transparence à compter du 5 février 2014.

Article 2

Le directeur de la Haute Autorité de santé est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère des affaires sociales et de la santé et sur le site Internet de la Haute Autorité de santé.

Fait le 5 février 2014.

Pour le collège :  
*Le président,*  
PR J.-L. HAROUSSEAU